

# Le cœur de Bougy-Villars sera chauffé au bois suisse

**TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** La commune se dote d'un chauffage à distance (CAD) destiné à une cinquantaine d'habitations. Le réseau sera opérationnel dès l'an prochain.

PAR JOL  27.03.2021, 08:00

PREMIUM



A Bougy-Villars, le projet de chauffage à distance au bois (CAD) a suscité un vote unanime, mardi soir, lors du Conseil général. Ses membres ont octroyé un crédit d'un peu plus de 1,2 million de francs qui correspond à la participation de la commune à la création de la société anonyme (SA) qui exploitera le CAD, à des travaux de génie civil et à un prêt à la SA. Les actions seront détenues par la commune à hauteur de 35% et par le partenaire – la Société électrique des forces de l'Aubonne (SEFA) – à hauteur de 65%.

Le réseau alimentera une cinquantaine de bâtiments et sera opérationnel l'an prochain. Les travaux, qui devraient débiter cet été, se feront en parallèle avec ceux liés au gros chantier de rénovation de la Grand-Rue. A ce jour, vingt-cinq propriétaires ont confirmé vouloir se raccorder au réseau, soit dix-huit précontrats de privés et sept concernant les bâtiments communaux. Ce qui correspond à près de la moitié de l'énergie potentiellement distribuable. D'autres propriétaires privés ont manifesté leur intention de se raccorder à moyen terme.

## Anticiper la fin du mazout

Le projet, dont le coût avoisine 2,4 millions de francs, s'est concrétisé grâce à un partenariat public-privé. La commune investit dans l'infrastructure mais c'est la SEFA qui aura la charge de l'exploitation et de la gestion du réseau. Le réseau sera alimenté par des pellets de bois d'origine suisse uniquement.

Bougy-Villars se met ainsi en chemin vers la transition énergétique. Et lance un appel afin d'encourager de futurs propriétaires à se raccorder au CAD. Il en coûte le forfait unique de raccordement, un tarif d'abonnement annuel et le prix de l'énergie de 12 centimes le kilowattheure (kWh). Par ailleurs, la commune met à disposition une enveloppe de 200 000 francs qui permettra à 40 propriétaires de bénéficier d'une subvention communale à hauteur de 5000 francs, montant disponible uniquement pour les raccordements complets effectués dès la mise en service du CAD. Pour rappel, dès 2030, il sera pratiquement interdit d'installer de nouveaux chauffages au mazout et au gaz.